



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E65594

VALABLE JUSQU'AU 30/06/2027

ÉDITÉ LE

16/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/10/2023
63 424

Raison sociale : PERRINEL

82 RUE ALAIN D'ARGENTRE
35370 ARGENTRE-DU-PLESSIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 349459677b

Siret : 349 459 677 00010

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 00 26889-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 146088055

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 146088055

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 99 96 61 39

Portable : 06 26 69 31 16

Fax :

Site Internet :

E-mail : g.goisbault@perrinel.net

Responsabilité légale :
GOISBAULT GWENAËL GÉRANT

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/06/2026
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/06/2026
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/07/2023
o Ventilation mécanique	07/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.